

Sujet Le Défi 2023

Marty McFLY souhaite créer sa société de crypto-actif "Hill Valley Hoverboard", sous forme de SAS, pour laquelle il serait associé unique. Cependant, le domaine étant en plein essor, et pour attirer plus facilement les clients, il souhaiterait apporter un NFT, nommé "La canne du vieux Biff" (crypto-actif sous forme d'œuvre graphique), sur lequel son père, George McFLY, créateur de l'œuvre, possède tous les droits.

En sus de cet apport en nature, il investira 88 000 euros dans cette même société, pour consolider son capital social.

George étant d'accord pour procéder à la donation de ce NFT, ils se rendent tous deux dans la SPE la plus proche où ils sont reçus par un notaire et un avocat. Lors du même rendez-vous, George souhaite transférer l'ensemble de son patrimoine numérique composé dudit NFT et d'un portefeuille de 1 000 Doge Coin à Marty.

Le schéma est simple : le notaire propose de se charger de la donation au préalable, en promettant des conséquences fiscales limitées, et l'avocat de rédiger le contrat d'apport du NFT à cette société.

George s'interroge cependant sur les éventuels droits que pourraient faire valoir sa femme, Lorraine, et leurs enfants Linda et David. Marty, quant à lui, se demande si sa partenaire de PACS, Jennifer PARKER, aurait des droits sur sa société.

Notaires :

Rédigez l'acte de donation du patrimoine numérique de George.

Juristes/avocats :

Rédigez le contrat d'apport d'actifs à la société en constitution

Toutes les équipes :

Rédigez une note succincte sur les questions de George et Marty